

direction de l’évaluation, de la performance, de l’achat, des finances et de l’immobilier

**service de l’achat, de l’innovation et de la logistique du ministère de l’interieur**

**Sous-Direction de l’Achat et du suivi de l’exécution des marchés**

**bureau des achats immobiliers et prestations**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**(CRT)**

**Ayant pour objet**

**La Réalisation de contrôles administratifs et d’accompagnement des porteurs de projets sur les fonds européens**

**Annexe VI.2 – Lot 2 : Prestations d’accompagnement des porteurs de projets pour les projets de fonds européens (gestion partagée et mécanisme thématique en gestion partagée)**

**Généralités**

L’offre technique doit prendre en compte l’ensemble des documents du dossier de consultation. Elle permet à l’administration d’apprécier la capacité du candidat à répondre aux objectifs de l’accord-cadre.

Le candidat développe dans l’ordre les points détaillés dans le présent CRT. Il peut enrichir sa réponse de toute information qu’il estime propre à permettre une meilleure appréciation des renseignements fournis.

L’ensemble des engagements qui sont consignés dans les documents précités sont contractuels et exécutoires.

* 1. **Sous-critère technique 1 : Compréhension de l’objet du lot et de ses enjeux (14 points)**

Le candidat établira une synthèse de son offre adaptée et conforme à l’objet du lot qui précisera en particulier : sa compréhension de l’objet du lot, de ses enjeux et du niveau d'ambition attendu ; la démarche/méthodologie qu’il souhaite mettre en œuvre ainsi que les outils qu’il souhaite utiliser ; les compétences qu’il prévoit de mobiliser et qu’il s’envisage de mettre en œuvre.

Item 1.1 : L'offre du candidat démontre sa bonne compréhension de l'objet du lot et des prestations du lot, de leurs enjeux et du niveau attendu par l'administration, voire des risques en cas de défaillance (7 points)

L’offre doit permettre de présenter :

* une analyse du contexte et des enjeux liés à l’instruction et au contrôle des fonds européens pour le ministère de l’Intérieur ;
* les procédures prévues en matière de maîtrise des risques.

Item 1.2 : Les modalités d'exécution de la prestation (exécution personnelle, sous-traitance) sont présentées clairement. L'information est lisible et il est facilement possible de comprendre s'il y aura une exécution personnelle ou en sous-traitance en fonction des prestations (7 points)

* 1. **Sous-critère technique 2 : Adéquation de la Démarche méthodologique (17,5 points)**

Le candidat présente la méthodologie qu’il entend mettre en œuvre pour garantir la bonne exécution des prestations du lot dont il a la charge et notamment la constitution, la complétude et le suivi du dossier. Si le candidat a recours à des outils particuliers pour mener à bien ses missions, il les présente également.

Il devra illustrer cette partie par des exemples de livrables, en précisant leur contenu, leur adéquation et leur intérêt dans le cadre du lot concerné en fonction de la prestation.

Il devra également indiquer précisément quelles modalités de travail il mettra en œuvre pour travailler avec la personne publique (outils collaboratifs, partage de documents, modalité et fréquence des réunions et d’échanges, etc.).

Item 2.1 : La méthodologie mise en œuvre pour la bonne exécution des prestations du lot dont il a la charge est claire, lisible et adaptée aux prestations du lot (7 points)

Le candidat présente les modalités de sa collaboration avec les services bénéficiaires afin de permettre une réalisation rapide sinon optimisée, fiable et efficace de l’ensemble des prestations.

Item 2.2 : Les exemples de livrables cités sont en adéquation avec l'objet du lot et leur contenu et leur intérêt est pertinent par rapport à l’objet du lot (3,5 points)

Item 2.3 : Les outils qu'il prévoit de mobiliser correspondent à ceux prévus pour les prestations du lot (3,5 points)

Item 2.4 : Les modalités de travail avec l'administration sont décrites avec précision (3,5 points)

* 1. **Sous-critère technique 3 : Diversité et Pertinence des compétences mobilisables (17,5 points)**

Le candidat s’attachera à décrire précisément les ressources effectivement mobilisables dans le cadre des projets, en précisant le nombre, le parcours professionnel, le niveau d’ancienneté et d’expertise de celles-ci ainsi que la couverture des compétences obtenue et notamment sur les fonds européens, le contrôle financier, les marchés publics, les aides d’État, les frais de personnel par exemple sous la forme d’un tableau synthétique. Il n’est pas attendu de CV détaillés.

Item 3.1 : Les ressources mobilisables décrites par le candidat dans son offre couvrent l'ensemble des compétences attendues (5,5 points)

Le candidat présente ici l’équipe chargée de veiller à la bonne exécution des prestations pour le lot concerné.

Item 3.2 : L'équipe proposée par le candidat dans son offre pour chacune des prestations est composée des profils pertinents pour répondre au besoin exprimé par l'administration (5,5 points)

Le candidat présente ici les équipes dédiées par prestations.

Le candidat fourni les CV des membres de cette équipe.

Item 3.3 : La répartition de la charge de travail proposée entre les profils qui composent les équipes est en adéquation avec le contenu des prestations (6,5 points)

* 1. **Sous-critère technique 4 : Capacité à conduire les prestations (17,5 points)**

Le candidat s’attachera à décrire la méthodologie mise en œuvre pour le respect des délais, quelle que soit la charge du bon de commande, ainsi que la méthodologie pour s’assurer de l’absence de conflit d’intérêt.

Item 4.1 : La méthodologie présentée pour chaque prestation présente un calendrier, celui-ci semble réaliste compte tenu de la charge de travail (5,5 points)

Item 4.2 : La méthodologie présentée prévoit une capacité du candidat à moduler le nombre de consultants en fonction de la charge des bons de commande (7 points)

Item 4.3 : Méthodologie pour assurer l'absence de conflit d'intérêt (5 points)

## Sous-critère technique 5 : Modalités de transfert de compétences et fonctionnement en équipe intégrée (3,5 points)

Le candidat s'attachera à décrire précisément comment il prévoit d'organiser le transfert de compétences aux équipes internes de l'administration et les modalités de fonctionnement en équipe

Item 5.1 : L'offre décrit précisément comment le candidat compte organiser le transfert de compétences aux équipes internes de l'administration (2 points)

Item 5.2 : Le candidat propose des modalités qui permettent le fonctionnement en équipe intégrée (1,5 points)